



PESTICIDES

Définition : se dit d'un produit chimique destiné à lutter contre les parasites animaux et végétaux nuisibles aux cultures et aux produits récoltés.

Source : Larousse

Ces molécules indésirables peuvent se retrouver dans les eaux brutes, rivières, sources par percolation ou infiltration.

D'où viennent les pesticides ?

- Ils sont employés en agriculture, dans les industries, la construction, le désherbage, la désinfection.
- La pollution de l'eau brute est liée à l'entraînement par ruissellement ou par infiltration.
- Ils sont solubles dans l'eau, résistants à la dégradation chimique.

1. APPLICATION

Traitements agricoles et industriels.
Absorption par les plantes.



2. DANS L'AIR

Évaporation (Volatilisation) et retombées (pluie).



3. DANS LE SOL

Infiltration à travers les couches géologiques jusqu'aux nappes.



4. EN SURFACE

Ruissellement avec les pluies vers les rivières et lacs.



LE CYCLE DES PESTICIDES
Dans l'environnement

Quelles sont les normes sanitaires ?

- 0,10µg/l* maximum par substance individuelle (hormis quelques exceptions à 0,03µg/l).
- 0,50µg/l maximum pour le total de tous les pesticides quantifiés.
- Si un seuil est dépassé mais reste inférieur à la valeur sanitaire maximale (Vmax) définie par l'ANSES**, l'eau reste consommable sans restriction immédiate le temps de corriger la situation.

*Microgramme par litre

**Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

Que fait l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ?

- L'ARS recueille et gère les signalements.
- L'ARS agit pour la protection de la santé de la population.
- L'ARS est à l'initiative d'études sanitaires nationales incluant les données de la Nouvelle-Aquitaine.
- L'ARS conseille les élus dans les documents d'urbanisme.
- L'ARS soutient des mesures de protection et d'amélioration des connaissances.

Le contrôle des molécules en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du contrôle sanitaire, le choix des molécules recherchées est adapté aux activités agricoles locales. **Plus de 300 molécules de pesticides et de métabolites** sont ainsi activement recherchées dans notre région afin de garantir une vigilance maximale.

Source : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/pesticides-produits-phytosanitaires>

Quels sont les impacts sanitaires ?

La toxicité varie selon la nature et la formule chimique. En cas d'exposition prolongée, ces molécules peuvent potentiellement perturber les systèmes endocrinien et immunitaire, voire présenter à long terme des risques pour la reproduction ou le développement d'affections chroniques.

Que fait concrètement EAU47 ?

L'ARS encadre la réglementation sanitaire, tandis qu'EAU47 déploie ses moyens techniques sur le terrain. Notre action s'inscrit pleinement dans notre programme **eauDURABLE47**, qui déploie 14 mesures pour préserver la ressource en eau.

LE CURATIF : Traiter et sécuriser votre eau.

Lorsque la pollution est présente, notre mission est de l'éliminer totalement avant qu'elle n'arrive à votre robinet :

- Mise en place des installations haute performance** : Pour éliminer efficacement les traces de pesticides, nous installons des filtres avec du charbon actif.

Exemple : 1,6 M € investis



USINE DE NAZARETH (NÉRAC)

Le cycle de potabilisation de l'eau et l'élimination des pesticides

1. CAPTAGE



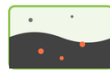
Débit de 500 m³/h
Pompage dans la Baise avec un prélèvement autorisé jusqu'à 1,6 M de m² par an.

2. CLARIFICATION



Procédé ACTIFLO
Coagulation et décantation rapide par microsauble pour retirer les sédiments.

3. CARBOPLUS® ANTI-PESTICIDES



La haute technologie
Lit fluidisé de charbon actif en poudre qui piège efficacement les traces de pesticides.

4. FILTRATION C.A.G ANTI-PESTICIDES



Charbon Actif en Grain
Étage essentiel permettant de parfaire l'élimination des pesticides et autres molécules organiques.

5. ULTRAFILTRATION



Haute Finesse
Filtration bicouche puis passage à travers des membranes fines d'ultrafiltration.

6. DÉSINFECTION



Chlore Gazeux
Injection de chlore pour sécuriser l'eau bactériologiquement jusque dans les réseaux.

7. STOCKAGE



16 ouvrages extérieurs
Soit une capacité totale de 6 300 m³ ainsi qu'une station de reprise.

8. DISTRIBUTION



12 000 habitants
6 300 abonnés répartis sur 19 communes.

LE PRÉVENTIF : Protéger la ressource à la source.

Pour éviter que les polluants (comme les pesticides) n'atteignent les nappes, nous agissons en amont grâce à notre gestion qualitative et quantitative :

- Méthodologie de protection des captages** : Pour nos ressources prioritaires ou sensibles, EAU47 déploie une démarche préventive stricte :



- Accompagnement du territoire** : EAU47 démarre une démarche d'accompagnement auprès des acteurs locaux pour limiter les rejets à la source, en cherchant à « **Encourager la réduction des pollutions industrielles** » et à « **Encourager les mesures agri-environnementales** ».

- Surveillance et anticipation** : Nous mettons en place un suivi rigoureux pour « **Étudier l'évolution de la ressource en fonction du changement climatique et des comportements** » en s'appuyant sur le programme **ReSources**.

<https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr>

Le geste citoyen : limitez les pesticides chez vous !

Les produits chimiques déversés sur nos sols finissent irrémédiablement par rejoindre les nappes phréatiques.

À ÉVITER X



Les désherbants chimiques
Leur usage est strictement interdit aux particuliers depuis la loi Labbé.



Les insecticides de synthèse
Ils détruisent la faune locale et s'infiltrant dans les sols à chaque pluie.



Les rejets dans les canalisations
Ne videz jamais vos fonds de produits ou d'eaux de rinçage dans l'évier ou la rue.

À PRIVILÉGIER ✓



Le jardinage au naturel
Adoptez les alternatives saines : compost, paillage, purin d'ortie et désherbage manuel.



Le tri en Déchèterie
Rapportez vos vieux bidons et produits de traitement en déchèterie (Filière EcoDDS).



Lavage et choix des produits
Lavez avec soin vos fruits et légumes, et soutenez l'agriculture locale respectueuse.

Où trouver les données sur la qualité de l'eau ?

Pour consulter les analyses d'eau de votre commune en temps réel :

- En mairie, où sont obligatoirement affichés les derniers bulletins transmis par l'ARS.
- Sur votre facture d'eau, accompagnée chaque année d'une note de synthèse de l'ARS.
- Directement en ligne sur le site officiel du ministère de la Santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr.

Notre priorité absolue ?

Vous garantir le maintien d'une eau de qualité à votre robinet !



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL EAU47

997 avenue du Docteur Jean Bru - Bâtiment B
47 031 Agen CEDEX
05 53 68 44 00
standard@eau47.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 16h



Le Syndicat Départemental **EAU47** réalise les diagnostics, les campagnes de mesures, les investigations au travers de sa Régie EAU47 et de ses autres exploitants (Agur, Saur, Véolia) ainsi que les investissements nécessaires à la mise en conformité sur son territoire.